



**Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie**

**8 rue Lacave-Laplagne - BP 2357 - 98846 NOUMEA CEDEX**

**Tel/Fax : (687) 28.51.20**

**Courriel : [contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr)**

**Site : [www.ufcnouvellecaledonie.nc](http://www.ufcnouvellecaledonie.nc)**

## **Lettre ouverte aux candidates et aux candidats aux élections municipales**

Les communes œuvrent au plus près des citoyens. Elles assurent le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, façonnent le cadre de vie, fournissent des services essentiels.

Notre association a l'occasion, lors de ses actions et des litiges de ses adhérents, de constater que des progrès sont possibles. Nous appelons donc les candidates et candidats à annoncer ce qu'elles et ils mettront en œuvre dans le domaine de la consommation.

### ***Gouvernance***

Les représentants des partis politiques et les élus affirment de plus en plus vouloir associer les citoyens aux orientations et décisions de la commune.

- Quels sont très précisément vos engagements pour associer la société civile aux orientations et décisions prises par la commune ? Soumettez-vous à enquête publique les projets d'investissements importants ?
- Pour les commissions consultatives des services publics :
  - quand la loi vous impose d'en avoir une, y ferez-vous participer un nombre significatif de représentants des usagers ? communiquerez-vous les observations de vos services sur les rapports d'activité et les rapports financiers des délégataires ?
  - quand la loi ne vous oblige pas à disposer de ces commissions, les mettez-vous en place ?
- Pour les commissions communales pour l'accessibilité aux personnes handicapées : les ferez-vous fonctionner ?

### ***Information des citoyens et usagers et relation avec les administrés***

- Quelles pratiques d'information comptez-vous mettre en place, exposant clairement chaque année les priorités retenues et les orientations et les faisant connaître à l'ensemble des habitants, en tenant compte des moyens de votre commune ?
- Comment prévoyez-vous une meilleure information sur les décisions prises par le conseil municipal ? sur les décisions d'urbanisme (accès aux plans et aux permis de construire, obligation faite au constructeur de donner des informations claires pour que le voisinage soit informé sans avoir à se déplacer en remettant un document en complément de l'affichage) ?
- Selon quels critères accorderez-vous des subventions ? Publierez-vous régulièrement la liste alphabétique des organismes bénéficiaires avec les montants accordés ?
- Quels moyens mettez-vous en œuvre pour que les informations soient disponibles dans divers lieux publics (et non seulement à la Mairie) : journaux ou simples documents imprimés à la disposition des usagers ? pour les communes qui en disposent, sur le site internet avec possibilité d'accès gratuit dans divers lieux publics ?
- Pour les projets soumis à enquête publique, organiserez-vous des réunions entre élus, maître d'ouvrage et habitants ? Mettez-vous à disposition des documents clairs et motivés ?
- Reconnaissez-vous un droit à l'erreur des usagers ?
- Quelles pratiques de simplification administrative mettez-vous en œuvre ?

## ***Cadre de vie***

### ***Déplacements***

- Comment allez-vous privilégier les moyens de transport collectifs ?  
Par exemple :
  - pour les populations isolées, en reliant les habitats dispersés au centre du village, au moins une fois par semaine et en permettant à ces populations d'utiliser ceux existant comme les moyens de transport scolaire
  - pour les habitants des communes urbaines, en donnant au transport collectif une priorité sur les voies de circulation, en organisant des parkings surveillés aux alentours des centres villes, en facilitant les déplacements piétonniers en interdisant et verbalisant le stationnement sur les trottoirs et en les agrandissant par diminution des voies et en corrélation en limitant les possibilités de stationnement sur la voie publique des véhicules utilitaires aux seuls besoins de livraison (obligation de disposer d'un stationnement privé pour les véhicules des entreprises)
- Quelle sera votre contribution financière à l'utilisation des moyens de transport collectifs pour en abaisser le coût pour les usagers ?
- Quelles mesures prendrez-vous pour faciliter les déplacements des piétons : trottoirs ayant des parties planes permettant la circulation des poussettes, chariots de courses et déambulateurs et autres aides à la marche ?
- Envisagez-vous des voies réservées et sécurisées pour les vélos ?
- Avez-vous l'intention de limiter la circulation de trottinettes électriques ?
- Qu'avez-vous prévu pour les déplacements des personnes à mobilité réduite ?

### ***Aménagements publics***

- Comment aménagez-vous la ville en faveur des personnes âgées et dépendantes ?
- Installerez-vous de nombreuses fontaines à eau potable en libre accès et gratuites ?
- Prévoyez-vous d'aménager des marchés d'apport des produits agricoles vers les grossistes et commerçants, mais également vers les consommateurs ? Privilégiez-vous l'agriculture locale ?

### ***Santé environnementale***

- Quelles mesures comptez-vous prendre pour améliorer la qualité de l'air dans votre commune ? la lutte contre le bruit ? Utiliserez-vous les pouvoirs de police générale du Maire en l'absence de réglementation de la Nouvelle-Calédonie et des provinces (bruit ? ...)
- Supprimerez-vous les pesticides chimiques dans l'entretien des jardins publics ? des équipements publics ? Comment gèrerez-vous l'arrosage ?

### ***Mesures pour faciliter la transition énergétique***

- Comment gèrerez-vous l'éclairage public (utilisation de led, diminution de l'intensité suivant les heures,...) ?
- Comment participerez-vous à la réduction de la consommation des particuliers (obligations sur tout immeuble collectif de chauffe-eau solaire, ventilation naturelle,...) ?
- Fixerez-vous des règles pour réduire la durée d'éclairage des vitrines de magasin ?
- Imposerez-vous le covoiturage aux administratifs et aux élus lors des déplacements de travail ?
- Allez-vous limiter les cylindrées des véhicules administratifs ? Vous équiperez-vous de véhicules moins gourmands et moins émetteurs de CO2 et de particules fines ?

## *Services publics*

- Comptez-vous développer l'intercommunalité ?
- Orienteriez-vous les cantines scolaires vers l'utilisation des produits locaux et de préférence sans pesticides chimiques ?
- Pour la distribution de l'eau, avez-vous prévu de faire payer la consommation réelle ? Supprimerez-vous les paiements au forfait ? Inciterez-vous les particuliers à la mise en place de compteurs individuels en diminuant ou supprimant le coût d'installation lors du remplacement d'un compteur collectif par des compteurs individuels ? Favoriserez-vous le règlement par cartes prépayées ?
- Obligerez-vous les distributeurs à mener une politique de prévention des fuites d'eau sur les tuyaux collectifs (changement des tuyaux, système de détection) et en leur imposant des moyens de détection des fuites d'eau chez les particuliers en prévoyant qu'en cas de fuite importante ils ne pourront en demander le règlement à l'occupant de la maison ?
- En matière d'assainissement, que prévoyez-vous de faire ? Recherchez-vous, localement ou à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, des alternatives au traitement par des stations collectives d'épuration, notamment pour l'habitat dispersé ?
- Avez-vous l'intention de vous impliquer dans une politique de traitement des déchets et de développer les mesures déjà prises dans certains domaines ? Quelles mesures incitatives prendrez-vous ? Que proposez-vous en matière de valorisation des déchets verts ? Mettrez-vous en place le tri sélectif dans vos propres services ?
- Avez-vous l'intention de renégocier les concessions et délégations de services publics en matière d'eau et d'assainissement, d'électricité, de déchets, en vous appuyant sur l'intercommunalité dès qu'elle est possible, en vérifiant l'équilibre des contrats et en dénonçant ceux qui apportent des surprofits aux exploitants privés sans contrepartie pour l'environnement et la lutte contre le gaspillage ?
- Allez-vous revoir les redevances communales afin que leur montant corresponde au service rendu et ne constitue pas un impôt déguisé ?

*Les éléments ci-dessus ne sont pas limitatifs.*

*Nous suggérons aux consommatrices et aux consommateurs d'interroger, lors de rencontres ou de meetings, les candidates et les candidats.*

Nouméa, le 30 janvier 2020  
La présidente, Luce Lorenzin